

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
ARRONDISSEMENT DE CAEN  
\*\*\*\*\*

**COMMUNE DE UISTREHAM**

\*\*\*\*\*

**EXTRAIT DE LA  
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2020**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt, le lundi 14 décembre à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 8 décembre, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Paul BESOMBES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Pascale DEUTSCH, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Matthieu BIGOT, Amélie NAUDOT, Patrick CHRETIEN, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Sophie BÖRNER, Yves MESLÉ, François NOURRY, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Nadia AOUED (P. à Mme CLEMENT-LEFRANÇOIS), Béatrice PINON (P. à Mme LECHEVALLIER).

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : Mme POLEYN.

**AMENAGEMENT ET URBANISME – AVENANT N°2 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU  
GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'AMENAGEMENT DE LA POINTE DU SIEGE**

DEL20201214_16	Présents : 27	Pouvoirs : 2	Abstentions :	Suffrages exprimés : 29	Pour : 27	Contre : 2
----------------	---------------	--------------	---------------	-------------------------	-----------	------------

Rapporteur : M. Pas. CHrétiens - VU en Commission des Finances le 9/12/2020

La commune de Ouistreham, le syndicat mixte Ports de Normandie et la communauté urbaine Caen la mer ont décidé en 2016 de constituer un groupement de commande afin de réfléchir conjointement à l'aménagement d'une valorisation de la Pointe du Siège et d'une éventuelle extension du port de plaisance de Ouistreham et du développement de services associés permis par la DTA.

La durée initiale du groupement de commande était à l'origine de 36 mois, la convention ayant été signée le 16 décembre 2016, elle prenait donc fin le 16 décembre 2019. Puis l'étude, confiée au cabinet d'étude URBICUS mandataire, n'étant pas terminée à cette échéance, une première prorogation du groupement de commande jusqu'au 31 décembre 2020 a été notifiée par un avenant n° 1 signé le 14 décembre 2019. Fin 2020, l'étude n'est toujours pas terminée. Il convient de proroger à nouveau le groupement de commande d'un an le temps de terminer l'étude, soit jusqu'au 31 décembre 2021.

Aussi, convient-il de proroger la convention constitutive du groupement de commande.

Dans ces conditions, entendu l'exposé et après délibération, le Conseil Municipal décide à la majorité, avec 2 voix contre<sup>1</sup>, d'autoriser le Maire à signer un avenant n°2 à la convention constitutive du groupement de commande pour proroger d'une durée de 12 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2021 ce groupement.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre a été signé,

LE MAIRE

Romain BAIL

Affichée le  
Certifiée exécutoire le

<sup>1</sup> Mme Börner et M. Nourry.